



Demande de témoignages via des réseaux sociaux

Par **Dorian66000**, le **08/02/2017 à 16:45**

Bonjour, Je cherche à savoir si le fait de demander des témoignages d'un accident de la route grave via des réseaux sociaux est légal ou non, et si non est il possible d'avoir les articles svp merci, C'est urgent.

Par **morobar**, le **08/02/2017 à 17:12**

Bonjour, Il n'y a besoin d'un texte que pour qualifier et, le cas échéant, sanctionner un acte ou comportement illicite. Vous avez donc le droit de demander des témoignages par tous les moyens à votre disposition, et d'ailleurs ce genre d'appel fleurit régulièrement dans la presse localisée sur les lieux du sinistre.